

ADOPTÉ LE 11 AVRIL 2022

# CODE DE CONDUITE

BIBLIOTHÈQUE JEAN-CHARLES-DES ROCHES

# CONSIDÉRANT QUE :

- la Bibliothèque met tout en œuvre pour fournir à ses usagers un environnement propice au travail intellectuel dans un climat agréable et respectueux;
- toute personne qui fréquente la bibliothèque contribue à créer et à maintenir cet environnement d'étude;
- le code de conduite s'adresse à tous les usagers et est en vigueur en tout temps et en tout lieu dans les espaces de la bibliothèque;
- des mesures sont prévues pour toute personne qui déroge à ce code.

## CONTREVENANTS

Toute personne qui contrevient aux dispositions de ce code de conduite est passible d'expulsion immédiate des locaux de la bibliothèque ainsi que la perte des privilèges liés à la Bibliothèque, pouvoir conféré au directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, selon la gravité des infractions.

Le règlement de la bibliothèque précise les droits et responsabilités des usagers de même que les sanctions prévues.

[Consulter le règlement de la bibliothèque](#)



# L'USAGER S'ENGAGE À :

## FAIRE PREUVE DE CIVISME

- être courtois envers le personnel et les autres usagers;
- utiliser un langage adéquat;
- s'abstenir de tout comportement agressif ou insultant et de toute attitude susceptible d'incommoder le personnel et les usagers;
- utiliser seulement l'espace dont il a besoin en bibliothèque afin de respecter les autres usagers;
- respecter les règles de prêt pour le bénéfice de tous, dont, mais non exclusivement, retourner les documents empruntés avant ou à la date d'échéance;
- respecter les heures d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque;
- laisser les animaux à l'extérieur du bâtiment, sauf s'il s'agit d'un chien-guide qui accompagne son maître ou d'un chien-guide en entraînement;
- être sobre en tout temps dans la bibliothèque. Il est interdit de consommer de l'alcool ou des drogues dans la bibliothèque ou d'être sous l'influence de ces substances lors de l'utilisation des lieux et des équipements;
- avoir une hygiène corporelle adéquate afin de ne pas incommoder les usagers et le personnel;
- avoir une tenue vestimentaire adéquate (dont, mais non exclusivement, avoir le torse couvert, des chaussures aux pieds, etc.);
- ne pas flâner, dormir sur les lieux;
- ne pas fumer à l'intérieur d'un périmètre de 9 mètres de la porte d'entrée ou à l'intérieur du bâtiment.

## RESPECTER L'AMBIANCE DE LA BIBLIOTHÈQUE

- favoriser une atmosphère calme et parler à voix basse.
- éviter tout bruit pouvant gêner la concentration des personnes qui l'entourent : baisser le volume des appareils audio, couper la sonnerie de son téléphone cellulaire et éviter les conversations à voix haute. Pour cette raison, nous vous demandons de sortir de la bibliothèque pour toute communication téléphonique;
- respecter l'interdiction de procéder à quelque forme de sollicitation, d'activité commerciale, de pétition et d'affichage que ce soit, sans avoir obtenu l'autorisation des personnes responsables de la bibliothèque;
- obtenir une autorisation pour faire des enregistrements sonores ou audiovisuels ou pour prendre des photographies dans la bibliothèque;
- circuler dans la bibliothèque en marchant (aucun patins à roues alignées, planches à roulettes ou bicyclette, de même que la course ne seront tolérés);
- ne pas laisser un enfant de moins de huit (8) ans sans surveillance à la bibliothèque.

# (SUITE)

## PRENDRE SOIN DE LA COLLECTION, DES LIEUX ET DES ÉQUIPEMENTS

- conserver les documents de la bibliothèque en bon état. Ne pas annoter, crayonner, surligner, découper, déchirer, plier des pages ou endommager autrement les documents;
- laisser les documents consultés dans les espaces prévus à cette fin;
- respecter l'interdiction de manger dans la bibliothèque;
- boire des boissons non alcoolisées dans des contenants avec couvercle hermétiques et réutilisables ;
- utiliser les postes informatiques et l'accès internet conformément au règlement de la bibliothèque (notamment en s'abstenant de consulter des sites à caractère sexuel ou de propagande haineuse)
- respecter la configuration des postes informatiques et ne pas la modifier;
- se conformer aux conditions d'utilisation des équipements et des locaux;
- laisser les lieux propres et en ordre en quittant.

## ÉTABLIR SON IDENTITÉ ET CONTRIBUER À LA SÉCURITÉ DES LIEUX

- pouvoir se nommer et présenter sa carte d'identité à un membre du personnel en tout temps;
- être responsable de la protection de ses effets personnels;
- signaler tout comportement inopportun au personnel de la bibliothèque.

## RESPECTER LES RÈGLES

- respecter le Règlement de la bibliothèque ainsi que les modalités de prêt. Seuls les responsables de la bibliothèque sont autorisés à accorder des exceptions aux politiques de la bibliothèque;
- respecter toutes les règles, directives et politiques de la Bibliothèque Jean-Charles-Des Roches et de la Ville de Prévost, en plus du présent code de conduite;
- respecter les dispositions de la Loi sur le droit d'auteur;
- respecter les licences d'utilisation des ressources électroniques;
- respecter l'interdiction de télécharger et de reproduire systématiquement le contenu des ressources électroniques;
- préserver la confidentialité de ses codes d'accès.